

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 13 janvier 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h02.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucun point à ajouter.

**15-01-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-01-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-01-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**5. Suivi au procès-verbal précédent**

Séance ordinaire du 2 décembre 2014 :

Point 17 : Le compte Paypal est maintenant en fonction. Les gens peuvent dorénavant se procurer certains produits sur le site internet de la Municipalité.

Point 19 : La Municipalité est en attente des plans et devis pour les travaux sur le chemin du Sud-de-la-Rivière.

Point 21 : La Municipalité a confirmé le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité et des biens auprès de Promutuel du Littoral.

Point 32 : La Municipalité a envoyé une lettre à Postes Canada concernant la demande des résidents de la route 230.

## **6. Période de questions**

Un citoyen demande un suivi au procès-verbal du 16 décembre 2014 concernant la vidange des fosses septiques pour les chalets qui n'ont pas accès à l'eau. Il demande si la taxe sera imposée même si le chalet n'a pas d'eau? Le conseil va prendre le temps de se pencher sur le sujet et reviendra par la suite avec la réponse.

## **7. Approbaton des travaux en cours d'eau pour l'année 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu la liste des travaux en cours d'eau prévus par la MRC de Kamouraska durant l'année 2015 sur le territoire de la Municipalité;

15-01-04

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur l'aboteau St-Jean Rivière-Ouelle Porte 1 (65,30%) ainsi que le réseau du chemin de l'Éventail sur 1145 mètres prévus par la MRC en 2015 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

**QUE** le conseil demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnées ci-dessus.

**QUE** le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

**QUE** le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

**ADOPTÉ**

## **8. Protocole d'entente pour le loisir intermunicipal avec personne ressource**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle désire améliorer son offre en loisirs et qu'elle a l'opportunité de partager une personne ressource avec les municipalités de Saint-Pacôme et de Mont-Carmel;

**ATTENDU QUE** la période d'embauche de cette personne ressource sera du 1 janvier au 30 septembre 2015 avec possibilité de renouvellement à chaque année ;

**ATTENDU QUE** la municipalité fiduciaire pour l'année 2015 sera Mont-Carmel et qu'elle s'occupera d'embaucher la personne ressource ;

**ATTENDU QUE** les frais reliés à l'embauche de la personne ressource seront divisés également parmi les trois municipalités et que ces frais sont évalués à environ 27,000\$ représentant un coût d'environ 9,000\$ pour Rivière-Ouelle pour l'année 2015 ;

**ATTENDU QU'** il y aura une répartition équitable des heures travaillées dans chacune des trois municipalités ;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités doivent désigner une personne qui sera responsable d'encadrer la personne ressource dans ses fonctions ;

**ATTENDU QUE** la personne ressource sera Madame Roxanne Carbonneau ;

**15-01-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil nomme le directeur général comme personne responsable de la personne ressource au loisir intermunicipal ;

**QUE** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec les municipalités de Mont-Carmel et Saint-Pacôme selon les conditions énumérées ci-haut.

**ADOPTÉ**

**9. Dépôt du formulaire d'économie d'eau potable pour l'année 2013**

Le directeur général dépose au conseil le rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable tel que requis par le Ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT).

**10. Participation financière à la rencontre photographique du Kamouraska en 2015**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande du Centre d'Art de Kamouraska pour la participation de la Municipalité à la 7<sup>ième</sup> édition de la Rencontre photographique du Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** le Centre d'Art de Kamouraska demande une contribution de 600 \$ pour l'organisation de l'événement ;

**15-01-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise la dépense de 600 \$ pour la participation de la Municipalité à la 7<sup>ième</sup> édition de la Rencontre photographique du Kamouraska.

**ADOPTÉ**

**11. Soumissions pour le déneigement des bornes sèches durant l'hiver 2014-2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu trois soumissions pour le déneigement des bornes sèches durant l'hiver 2014-2015 ;

**15-01-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Monsieur Jocelyn Benoit au montant de 300\$ plus les taxes pour le déneigement de la borne sèche sur la route 230 ;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Monsieur Guildo Desjardins au montant de 400\$ (sans taxes) pour le déneigement des deux bornes sèches sur le chemin de la 5<sup>ième</sup> grève ouest et le chemin de l'Anse-des-Mercier ;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Monsieur Pierre Garon au montant de 625\$ plus les taxes pour le déneigement de la borne sèche sur le chemin de la Petite-Anse près de Saint-Denis ;

**ADOPTÉ**

**12. Peinture au plafond dans la salle du Tricentenaire**

**ATTENDU QUE** des rénovations ont lieu dans la salle du Tricentenaire ;

**ATTENDU QUE** le plafond dans la salle du Tricentenaire doit être repeinturé avant le début des rénovations ;

**15-01-08**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une dépense d'environ 2000\$ plus les taxes pour l'achat de la peinture et la location d'une nacelle pour peindre le plafond dans la salle du Tricentenaire.

**ADOPTÉ**

**13. Offre de service modifiée de l'ingénieur pour la rénovation de la salle du Tricentenaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté, dans sa résolution # 14-11-20, l'offre de service de la firme d'ingénierie LGT au montant de 19 225\$ plus taxes pour la rénovation de la salle du Tricentenaire mais que celle-ci a été modifiée suite à des changements dans le projet ;

**15-01-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service modifiée de la firme d'ingénierie LGT au montant de 23 800\$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**14. Augmentation du salaire des employés au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'inflation anticipé au cours de la prochaine année est d'environ 2 % ;

**15-01-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal accorde une majoration des salaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 2 % à tous les employés municipaux.

**ADOPTÉ**

**15. Achat d'un casque téléphonique pour la secrétaire-réceptionniste**

**CONSIDÉRANT QUE** le casque téléphonique permet à la secrétaire-réceptionniste de prendre les appels à distance;

**CONSIDÉRANT QUE** le casque téléphonique diminue les risques de douleurs au cou;

**15-01-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un casque téléphonique pour la secrétaire-réceptionniste au montant de 405 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**16. Achat d'une carte d'appel prépayée pour le cellulaire du directeur général**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général doit avoir un cellulaire en cas d'urgence dans le cadre de ses fonctions;

**15-01-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une carte d'appel prépayée au montant de 100\$ plus taxes pour le cellulaire du directeur général pour l'année 2015.

**17. Octroi de contrat pour la gestion et l'opération du système de traitement de l'eau potable et usée**

**ATTENDU QUE** le conseil a procédé à un appel d'offres par invitations pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2015 au 23 janvier 2016 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a invité Éco L'eau et Nordikeau à soumissionner;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une seule soumission de Éco L'eau au montant forfaitaire de 66,754.82\$ plus taxes ;

**15-01-13**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Éco L'eau au montant forfaitaire de 66,754.82\$ plus taxes ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat avec Éco L'eau pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2015 au 23 janvier 2016.

**ADOPTÉ**

**18. Demande à la Régie des matières résiduelles relativement à la récupération des sacs de plastique agricoles**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la place qu'occupe l'agriculture dans la municipalité de Rivière-Ouelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs agriculteurs ont recours aux plastiques agricoles ;

**CONSIDÉRANT** l'impact négatif que représente le transport et l'enfouissement des plastiques agricoles à Rivière-du-Loup ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les efforts raisonnables devraient être faits pour que les plastiques agricoles soient recyclés ;

**CONSIDÉRANT QUE** Gaudreau Environnement a déjà mis en place un système de récupération pour les plastiques agricoles dans plusieurs endroits au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** nos matières recyclables sont confiées à Gaudreau Environnement ;

**15-01-14**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil demande à la Régie des matières résiduelles de mettre en place une politique de récupération des plastiques agricoles en partenariat avec Gaudreau Environnement.

**ADOPTÉ**

**19. Appui au projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska s'applique actuellement à créer une Corporation de promotion du territoire qui regroupera les volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi qu'un service de gestion de projets ;

**ATTENDU QU'**il importe de mieux arrimer l'image et les outils de communication locaux et régionaux dans le but d'améliorer le rayonnement du Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** les réalités spécifiques à chaque municipalité font en sorte que chaque municipalité peut avoir des besoins qui lui sont propres en matière de communication et tourisme ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska compte déposer un projet au Pacte rural qui permettra aux municipalités partenaires de profiter des services de la Corporation selon leurs besoins spécifiques en matière de communication et de tourisme ;

**ATTENDU QUE** ce projet représente une opportunité permettant aux municipalités participantes de bénéficier d'une banque de 56 heures de service équivalant à une valeur de 3 580 \$ (56 heures au tarif de 55 \$ / heure) ;

**ATTENDU QUE** selon la formule proposée, les municipalités participantes pourront utiliser les heures de service sur une période d'un an et bénéficieront d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique 2015 ;

15-01-15

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite être partenaire du projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural. De la sorte, la municipalité de Rivière-Ouelle retiendra les services de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera et s'engage donc à verser un montant de 1 388 \$ à la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

## **20. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	294.34 \$
LES ARCHITECTES GOULET ET LABEL	2 471.96 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	438.44 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	1 088.12 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 444.06 \$
CHOX FM INC.	431.16 \$
ECO-L'EAU	13 135.90 \$
FERME JASLYN ENR.	172.46 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME	40.24 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	717.00 \$
GROUPE DYNACO	297.28 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	482.90 \$
IMPRESSION SOLEIL	50.71 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	561.43 \$
MRC DE KAMOURASKA	20 056.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	664.32 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	144.87 \$
RURALYS	4 024.13 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	27.59 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	377.58 \$
THIBAULT GM	57.12 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	30 182.45 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 076.32 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	979.35 \$

<b>TOTAL:</b>	<b>80 227.73 \$</b>
---------------	---------------------

15-01-16

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**21. Correspondance**

- Lettre de Tourisme Bas-Saint-Laurent acceptant l'invitation à siéger sur la Table de concertation pour la désignation du paysage culturel patrimonial du secteur de la Pointe-aux-Orignaux ;
- Lettre du Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs refusant l'invitation à siéger sur la Table de concertation pour la désignation du paysage culturel patrimonial du secteur de la Pointe-aux-Orignaux ;
- Lettres du CSSSK et de la CSST concernant la mise à jour du programme de santé des employés de la municipalité ;
- Offre de service de Serge Lavoie CPA inc. pour la vérification comptable de la municipalité ;
- Avis de versement de la subvention du MDDELCC au montant de 8,476.98\$.

**22. Demandes de don**

15-01-17

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 130\$ à l'école des Vents-et-Marées pour les activités et sorties éducatives (2\$/enfant) ;
- 70\$ à Ruralys pour la carte de membre de la Municipalité ;
- 25\$ à Escadron 761 pour leur campagne de souscription annuelle.

**ADOPTÉ**

**23. Varia**

Il n'y a aucun point au varia.

**24. Période de questions**

Question : Un citoyen demande si la municipalité a l'intention de changer les glissières dans le chemin de la Pointe pour améliorer la visibilité durant l'hiver.

Réponse : La Municipalité a rencontré le MTQ. La conclusion est que les glissières actuelles sont adéquates. Les glissières à câbles comportent quelques désavantages comme la moins bonne résistance lors d'un impact et la distance requise au même niveau que la route derrière les câbles. Il y a également des doutes sur l'amélioration significative de la visibilité à cet endroit. Les obstacles naturels aux vents tels que les arbres et les arbustes derrière la glissière ont été enlevés cet automne.

Question : Madame Marie Dubois remercie la Municipalité pour son support face à la construction de sa résidence près du Quai.

Réponse : La Municipalité apprécie les remerciements de Madame Dubois.

Question : Pourquoi l'offre de l'ingénieur a été révisé ?

Réponse : À cause des changements dans les travaux prévus d'ingénierie dont l'électricité et la ventilation.

Question : La salle du Tricentenaire sera disponible à quel moment ?

Réponse : La salle sera disponible uniquement pour les bingos jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

Question : Est-ce que vous avez reçu la réponse de la CPTAQ ?

Réponse : Non

Question : Pourquoi dépenser 9000\$ pour les loisirs ?

Réponse : La personne ressource viendra appuyer les bénévoles.

Question : Qu'advient-il des courses de chiens ?

Réponse : Elles auront lieu à la fin février. Il y aura un spectacle à l'église. De plus, il y aura un 5 à 7 avec un vin d'honneur le samedi 28 février.

Question : Est-ce que les fermes pourront aller porter leur sacs agricoles eux-mêmes ?

Réponse : Non, un bac bleu sera distribué aux agriculteurs pour la récupération des sacs.

Question : Est-ce que les fermes auront des bacs bruns ?

Réponse : Non, seulement pour la maison

Question : Pourquoi la borne sèche à Saint-Denis coûte deux fois plus cher en déneigement ?

Réponse : Parce qu'elle est située plus loin du chemin et elle est plus difficile à nettoyer.

#### **25. Prochaine réunion de travail**

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 27 janvier 2015 à 19h00.**

#### **26. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 3 février 2015 à 20h00.**

#### **27. Levée de la séance**

**15-01-18**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 14.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier